

De la qualité naît la confiance

« AFRIC INDUSTRIES » S.A.

Société anonyme au capital de 14.575.000,00 DH (291.500 actions au nominal de 50 dh)

Siège social : Zone Industrielle Moghogha, Allée 3, Lot 107, BP 368, TANGER Site web : www.africindustries.com / E.mail : direction@africindustries.com RC N°3617 à Tanger / IF N° 04902876 / ICE N° 000065935000093

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT

Les actionnaires de la société AFRIC INDUSTRIES sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire, réunie Extraordinairement, qui se tiendra le Lundi 24 Juin 2019 à 12h00** au siège de la Société ALUMINIUM DU MAROC à Tanger (Lot. 78, Állée 2, Zone Industrielle Mghogha, Route de Tétouan).

ORDRE DU JOUR:

- I- Irrégularité de nomination d'un Administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,
- II- Nomination d'un nouvel Administrateur,
- III- Pouvoirs pour formalités légales,
- IV- Questions diverses.

Pour participer à cette Assemblée, les actionnaires devront justifier de l'immobilisation de leurs actions au porteur dans les caisses des établissements agréés avec un minimum de dix actions et cinq jours au moins avant la réunion. Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes peuvent demander, au plus tard dans les dix jours qui suivent la publication de cet avis de convocation, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Conformément à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, un projet de résolutions est joint à la présente convocation.

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mme. Malika EL ALAMI

Texte des résolutions proposées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire à Réunir Extraordinairement le 24/06/2019

Première résolution :

- La dernière Assemblée Générale Ordinaire Annuelle réunie le 14.05.2019, ayant décidé au niveau des questions diverses (8ème résolution), la nomination de M. Sharif EL ALAMI comme nouvel Administrateur,

- et compte tenu du fait que cette décision n'était pas prévue à l'ordre du jour de ladite Assemblée du 14.05.2019, l'Assemblée Générale Ordinaire Réunie Extraordinairement, déclare irrégulière la nomination par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 14.05.2019 (8ème résolution) de M. Sharif EL ALAMI comme nouvel Administrateur de la société; toutefois et excepté la 8ème résolution, toutes les autres résolutions adoptées régulièrement par l'Assemblée du 14.05.2019 restent valables; aussi, toutes les décisions prises par le Conseil d'Administration depuis cette date demeurent incontestables.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire Réunie Extraordinairement, décide de nommer comme nouvel Administrateur, et pour la durée restant à courir du mandat du présent Conseil, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31.12.2022 :

- M. Sharif EL ALAMI, Administrateur de sociétés, né le 22.12.1982 à Paris, demeurant à Rabat, N°3, Rue Chragua, Lot Kassioubi, et titulaire de la CNI N°K351680.

M. Sharif EL ALAMI déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice des dites fonctions.

Les Actionnaires de la société souhaitent la bienvenue à M. Sharif EL ALAMI.

De ce fait, le Conseil d'Administration de la société AFRIC INDUSTRIES est ainsi composé à partir du 24.06.2019 jusqu'à l'Assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice 2022, des Administrateurs suivants :

- Mme Malika EL ALAMI, comme Présidente du Conseil d'Administration,
- M. Mourad EL BIED, comme Administrateur,
- M. Taoufiq BOUZOUBAA, comme Administrateur,
- M. Mohammed KOUTIT, comme Administrateur,
- M. Sharif EL ALAMI, comme Administrateur,
- et la société ALUMINIUM DU MAROC SA, comme Administrateur.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale confère au porteur d'un exemplaire original ou d'une copie certifiée conforme du présent Procès-Verbal, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités prévues par la Loi.

Le Conseil d'Administration